

# **CERCLE DES PARTENAIRES**

## **des Nuits Musicales d'Uzès**

### **Partenaires éligibles**

Personnes morales juridiquement constituées

### **Un avantage fiscal**

Les nouvelles dispositions de la loi du 1er août 2003 permettent aux entreprises mécènes d'obtenir une réduction d'impôt de 60 % du montant des dons dans la limite de 0.5 % de leur chiffre d'affaires (possibilité de défiscalisation sur une période de 1 à 5 ans).

Les contreparties offertes, dans la limite de 25% du don, font aujourd'hui du mécénat un nouvel outil stratégique pour l'entreprise.

### **Les contreparties**

#### **Une visibilité sur notre site et nos supports de communication**

#### **Un accès privilégié aux concerts :**

2 places de série 1 sur 1 concert de votre choix pour une adhésion à 1500€.  
Les contreparties sont proportionnelles au montant du don.

#### **Montant de l'adhésion : à partir de 1500 euros**

*En rejoignant le Cercle des Partenaires des Nuits Musicales à hauteur de 1500 €, vous bénéficiez d'une réduction fiscale de 900 € et de contreparties jusqu'à 500 € (insertion + places). Le coût réel de l'opération s'élève donc à 100 €.*

## Votre structure

Vous êtes un organisme éligible à la loi mécénat et vous souhaitez rejoindre le Cercle des Partenaires des Nuits Musicales d'Uzès.

Merci de remplir le formulaire ci-dessous :

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction au sein de l'entreprise : .....

Nom de l'entreprise : .....

Adresse : .....

.....

Email : .....

Téléphone : .....

adhésion à 1500 euros

adhésion > à 1500 euros

montant de l'adhésion .....

Fait à

le

Signature